

PAR COURRIEL

██████████,

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 4 mars 2022 concernant la création de places en service de garde sous l'actuel gouvernement. Plus précisément, vous souhaitez obtenir par région les données suivantes :

- « • Le nom de l'installation ;
• le type de service de garde (...)
• le nombre de places ;
• l'année d'attribution des places ;
• la date d'ouverture. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous transmettons en pièces jointes deux tableaux qui regroupent les renseignements visés par votre demande. Prenez note que le total des places listées n'inclut pas les places non subventionnées converties.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la présente décision dans les trente (30) jours suivant la date de cette dernière. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez agréer, ██████████, mes sincères salutations.

Lisa Lavoie
Directrice du Bureau de la sous-ministre
Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.